

DOMINAINE PUBLIC DP

Avis de tempête sur les universités suisses

L'ALMA MATER HELVÉTIQUE essuie en rafales des coups de vent qui troublent la douce quiétude à laquelle elle était habituée.

C'est d'abord le vent âpre des économies imposées par des cantons malades de leurs finances. C'est ensuite le courant frais en provenance de la Confédération, décidée à monnayer son soutien contre un droit de co-pilotage de l'enseignement supérieur. Et puis la croissance continue des effectifs met à mal les mécanismes de fonctionnement de l'université traditionnelle, une université dont les étudiants ressentent d'autant

plus le caractère aléatoire des débouchés que le marché du travail est peu animé. Dans le même temps, la société devient exigeante à l'égard d'une Université dont elle attend des réponses aux grands problèmes de l'heure. Et pour couronner

le tout, voilà que déboulent les Hautes écoles spécialisées, des concurrentes potentielles.

On comprend dès lors l'inquiétude qui s'empare des étudiants, même si la mobilisation reste très inégale selon les régions et relève d'un mouvement européen décidé au sommet. Il est indispensable que les premiers intéressés donnent leur avis sur le grand chambardement qui se prépare. Encore faut-il que ceux-ci ne se limitent pas à une défense des acquis oc-

cultant complètement les faiblesses actuelles de l'Université. Diable, s'il n'est question que de refus des taxes à payer, d'augmentation budgétaire, de rejet sans nuance des projets de rapprochement – par exemple entre Lausanne et Genève – et de mainmise de l'économie sur la formation supérieure, on voit mal se dessiner là un projet d'avenir. Tout au plus un chapelet de slogans à la mode.

Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur les nécessaires réformes de l'institution. Sur les plans d'études constamment alourdis de nouveaux enseignements et sur le gavage de connaissances

qui en résulte. Sur le nécessaire allègement des programmes et l'offre systématique d'une formation continue qui permette la mise à jour périodique du savoir. Sur la diversification des méthodes d'apprentissage rendue possible par les

On comprend l'inquiétude qui s'empare des étudiants, même si la mobilisation reste très inégale selon les régions et relève d'un mouvement européen décidé au sommet

nouvelles technologies de l'information: grâce à l'enseignement à distance, par exemple, les étudiants devraient pouvoir accéder à des cours dans d'autres universités de par le monde. Sur la sous-occupation des locaux et les horaires conçus pour des étudiants qui ne travaillent pas. Sur le manque de collaboration entre universités, le gaspillage de force et la médiocrité qu'il engendre, surtout dans les sciences sociales. La liste est loin d'être close.

JD

Les faux espoirs de la monnaie unique

Dans un mois, l'Euro sera là. Un grand chambardement va secouer les places financières, Suisse comprise. Les Bourses du Vieux Continent préparent un marché paneuropéen des actions. Le marché obligataire suivra la même tendance. Les petites et moyennes entreprises suisses, mises sous pression par la position dominante des grandes banques, ne doivent pas compter sur ce grand marché pour améliorer leurs conditions de financement.

UNE PME SUR sept a des difficultés de financement. Une étude de Prognos, répercutée par *Cash* dresse ce sombre bilan et en attribue la responsabilité principale aux grandes banques. Celles-ci contrôlent 42% du marché PME, écrèment les bons risques et dictent leurs conditions. Les taux d'intérêts sur les crédits commerciaux sont à la hausse. Les banques cantonales, contraintes politiquement de prendre plus de risques, s'alignent sur les taux des grands.

Un marché paneuropéen

La monnaie unique va intensifier la concurrence dans l'Euroland. Les PME suisses pourront bénéficier d'une simplification dans leurs transactions commerciales avec les onze pays de l'Euroland. Elles n'ont, en revanche, aucune amélioration à attendre pour leur financement. C'est ce que suggère le service économique de la Banque nationale – voir la *Revue de politique économique* 11/98 – qui décortique les conséquences pour la place financière de l'introduction de l'Euro.

La Bourse suisse, tout d'abord, devrait dans l'ensemble, tenir le coup dans le marché paneuropéen des actions. À cause de son importance, de son fonctionnement moderne, et de son effort d'adaptation par une double cotation des titres, en Euros et en francs suisses. De plus, la révision de la Loi fédérale sur les Bourses va permettre aux opérateurs étrangers de négocier directement des titres sur le marché suisse sans passer par les banques. Les investisseurs étrangers continueront à s'intéresser à Novartis, Nestlé et autres UBS. Ils continueront à ignorer les petites valeurs. La Bourse ne sera pas pourvoyeuse de capitaux pour nos PME.

Le marché obligataire deviendra lui aussi paneuropéen. Les préparatifs de l'Euro ont clairement montré l'effet unificateur de la monnaie unique. Les taux d'intérêts des titres d'État sont devenus pratiquement identiques dans les onze pays membres. Le rendement des obligations ne dépendra plus des aléas des taux de change, mais de la solidité des emprunteurs. Le grand marché offrira plus de choix, donc un meilleur accès aux capitaux à long

terme pour les entreprises européennes. Sauf pour les Suisses qui n'iront pas chercher à l'étranger des capitaux soumis aux fluctuations monétaires, alors que les taux d'intérêts sont plus bas qu'à l'étranger, et le resteront pendant un certain temps tout au moins.

L'Euro entraînera principalement une intensification de la concurrence pour les grandes banques dans leurs affaires à l'étranger, ce qui les incitera à se montrer plus dures encore sur le marché suisse. La BNS prédit en conséquence une accélération de la restructuration bancaire. C'est donc à juste titre que la Commission de la concurrence, chargée de traquer les positions dominantes, maintient sa pression pour que l'UBS cède vingt-cinq de ses filiales à un repreneur étranger. On voit l'ardeur avec laquelle la grande banque cherche à esquiver cet ordre. N'attendons ni cadeau ni civisme de nos grandes banques qui n'ont plus de suisse que leur nom. at

Oublié...

C.-F. RAMUZ A PRÉSENTÉ *Le Journal d'un intellectuel au chômage*, de Denis de Rougemont, dans le numéro d'octobre 1937 du *Bulletin mensuel de la Guilde du livre*. Ramuz distingue entre l'intellectuel, à qui il arrive «très provisoirement sans doute, et quoique travaillant, de ne pas gagner sa vie, et, sur ce point, je ne puis que sympathiser avec Rougemont, n'ayant pas à regarder bien en arrière dans mon passé pour y retrouver de nombreux moments où ma situation n'était pas très différente de la sienne (bien qu'on ne parlât encore ni de chômage, ni de chômeurs)» [...] et le «chômeur vrai [qui] souffre sans doute matériellement, mais il ne souffre pas que matériellement. Le chômeur qui voudrait travailler et qui ne peut pas travailler est essentiellement un être qui est diminué dans son cœur et son esprit, moins encore faute d'argent que par manque, ce qui est plus grave, de ce minimum de considération pour soi-même dont on a besoin pour vivre.» cfp

Le scénario d'un conflit programmé

Les accords bilatéraux n'ont pas encore abouti qu'il faut, déjà, prévoir leur obsolescence. C'est que les accords particuliers entre pays peuvent contrevenir à la « clause de la nation la plus favorisée ».

LE CADRE JURIDIQUE du commerce international s'est progressivement renforcé depuis 1947, date des premiers accords du GATT. Dès le début, la structure repose sur une réduction progressive des tarifs douaniers et sur la « clause de la nation la plus favorisée ». Ce second principe prévoit que les privilèges douaniers concédés à un pays doivent être concédés à tous les autres pays signataires des accords du GATT/OMC. À moyen terme, les privilèges que l'UE et la Suisse envisagent de se concéder mutuellement dans le cadre d'accords bilatéraux contreviennent à cette clause.

Le boycott unilatéral serait interdit

Schématiquement, la clause de la nation la plus favorisée (NPF) prévoit que, si le pays A concède à B le droit d'exporter des bananes vers A à des conditions attractives, n'importe quel pays peut prétendre bénéficier des mêmes avantages pour exporter ses bananes vers A.

Cette règle a pour but de limiter les alliances économique-politiques séparées et les mesures discriminatoires qui ne manqueraient pas de surgir. À titre d'illustration: l'affaire des fonds en déshérence. Les États-Unis n'auraient pas le droit de prendre des mesures unilatérales de boycott des produits industriels suisses, à moins bien entendu qu'il ne s'agisse de sanctions onusiennes. Les USA n'auraient pas non plus le droit de taxer davantage les importations en provenance de Suisse qu'ils ne le feraient pour celles en pro-

venance de l'UE ou de l'Australie. Si la Suisse s'estime lésée, elle peut engager une procédure auprès de l'OMC.

Des exceptions clairement définies

Outre une série d'exceptions ponctuelles, il est permis de déroger à la clause de la nation la plus favorisée pour procéder à une intégration économique régionale. Pour que la dérogation soit admissible, l'intégration économique régionale doit remplir des exigences qualitatives et quantitatives qui se sont renforcées avec la conclusion de l'Uruguay Round en 1993. Pour les biens, il faut remplir trois conditions: l'intégration économique régionale doit englober l'immense majorité des produits manufacturés et agricoles, les taxes douanières entre les pays participants doivent être abolies dans un délai de dix ans et les pays tiers ne doivent pas être pénalisés.

Pour la Suisse, les conséquences sont énormes: l'accord de libre échange de 1972 est menacé par une épée de Damoclès, car il ne respecte pas ces conditions, pas plus que l'EEE du reste. Ces deux accords excluent en effet les produits agricoles. Quant aux accords bilatéraux en cours de négociation, leur volet agricole consiste en un bricolage trop peu systématique pour satisfaire les règles de l'OMC.

En ce qui concerne les dérogations à la clause NPF visant à permettre une intégration régionale dans le secteur des services, les exigences sont similaires: l'intégration régionale doit être très large, elle ne doit pas pénaliser les tiers et elle implique que les pays-parties traitent les ressortissants et les entreprises des autres pays-parties comme s'il s'agissait des leurs. Au moment de la conclusion de l'Uruguay Round, chaque pays a pu indiquer une liste d'exceptions à la NPF valables jusqu'en 2004. Il est donc encore possible de conclure des accords bilatéraux « spéciaux » pour une durée de six ans. C'est une des raisons pour lesquelles le mandat donné en 1994 aux négocia-

teurs de l'UE prévoit de limiter la validité de nos accords bilatéraux à sept ans...

Au-delà de ce délai, n'importe quel pays tiers peut déposer une plainte à l'OMC pour obtenir de l'UE d'être traité de manière aussi favorable que la Suisse. Cela explique la prudence de Sioux de l'UE, qui n'a pas envie de devoir subitement ouvrir ses frontières au monde entier.

La fin du self-service

On voit bien que ces règles de l'OMC ont pour objectif de limiter les bricolages protectionnistes et sectoriels, qui constituaient justement la substantifique moelle de la politique commerciale de la Suisse. L'Union Européenne a obtenu des exceptions taillées sur mesure pour son modèle d'intégration, lequel a pour lui le mérite d'être à la fois large et approfondi. C'est ce qui explique la floraison de structures plus ou moins similaires (ASEAN en Asie, NAFTA en Amérique du Nord et Mercosur en Amérique du Sud).

Pour Thomas Cottier – qui vient de publier *Les conséquences de l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne*, avec quarante coauteurs, chez Schulthess – la Suisse est au pied du mur. Les arrangements ponctuels contreviendront à nos engagements internationaux. Il faut choisir entre la voie *offshore* et l'intégration à un bloc régional. La voie *offshore* consiste en une ouverture quasi totale des échanges de biens manufacturés et agricoles ainsi que des services avec tous les pays signataires des accords du GATT/OMC. Cottier estime que le coût social et politique d'un tel choix serait insupportable pour la Suisse. À ses yeux, seule l'adhésion à l'UE offre une certaine protection contre les dangers de la globalisation. C'est aussi la seule variante qui offre une structure institutionnelle garantissant un contrôle démocratique sur l'intégration: l'UE est également une construction à but politique.

À nous de choisir, mais en connaissance de (l)ause.

rn

GATT: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, englobé dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la conclusion de l'Uruguay Round en 1993. Ils incluent désormais le secteur des services et des biens agricoles.

Sur la toile, des liens de solidarité peuvent se tisser

Une bonne nouvelle pour les internautes: des Assises de l'Internet non marchand et solidaire se sont tenues à Paris. Après le Canada, la Suisse devrait réfléchir à un usage non commercial du réseau mondial.

SUR L'INTERNET COMME dans les autres médias, le problème de la Suisse romande est toujours celui de sa petite taille qui ne rend pas facile l'émergence de sites politiquement un peu en marge ou de listes de distribution émettant des opinions alternatives.

Saluons donc l'arrivée d'IRIS, acronyme de «Imaginons un Réseau Internet Solidaire», site d'inspiration politique parfois un peu bourdieusien – nous n'en sommes pas – mais qui apporte une autre vision du réseau mondial centré sur les usages civiques et associatifs à l'adresse iris.sgdg.org. Des Assises de l'Internet non marchand et solidaire se sont tenues à leur initiative, le 7 novembre à l'Assemblée nationale à Paris, grâce à Yves Cochet, député vert, qui a pu obtenir des locaux de réunion. Une liste de distribution d'Iris nous a permis d'obtenir les informations que nous mentionnons ci-dessous.

L'Internet non marchand

La difficulté d'existence des fournisseurs d'accès indépendants fit l'objet de l'un des débats. On le sait aujourd'hui, les fournisseurs d'accès imposent sur leur site des publicités, des informations bien sûr sélectionnées. Tout cela est au fond assez anodin; mais ils fabriquent parfois un profil marketing de l'internaute, à son insu, en fonction des sites qu'il visite, ce qui semble pour le moins incompatible avec le respect des libertés individuelles. Ce débat n'a pas débouché sur des propositions bien concrètes, si ce n'est sur la vision, bien française, d'une implication plus grande de l'État.

D'autres débats portèrent sur l'Internet non marchand et tournèrent surtout autour de la diffusion de logiciels gratuits et libres de droit pour contrer la suprématie de Microsoft, ainsi que sur l'utilisation de l'Internet dans la lutte politique et syndicale. La vision semble avoir été quelque peu réductrice puisqu'un des participants souligna que si l'accès à l'Internet demeure le privilège des classes dominantes des pays riches, le risque est que ces nouveaux groupes de pression reflètent uniquement leurs intérêts. Il s'agit là d'une vulgate marxiste qui semble tout de même un peu éculée.

Ces Assises ont réuni environ trois cents personnes et on ne peut s'empêcher de penser que dans le monde francophone, les Québécois ont une longueur d'avance dans la réflexion sur les usages sociaux de la toile. À quand une telle réflexion pour la Suisse romande? Il nous semble que le moment serait propice pour rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent un développement de usages non commerciaux du réseau mondial. *js*

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'écologie et l'inquiétude des financiers

LA CONFÉRENCE DE Buenos Aires sur le climat n'a pas abouti à des décisions claires et impératives et les objectifs convenus lors de la précédente réunion de Kyoto attendent toujours d'être concrétisés. Les écologistes ne sont plus les seuls à exprimer leur insatisfaction. Une étude de la banque Sarasin montre que les marchés financiers ne peuvent être que favorables à des mesures efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En effet, celui qui aujourd'hui se refuse à investir dans la réduction des émissions de gaz carbonique, devra déboursier beaucoup plus dans dix ans. Le danger est particulièrement important pour l'investisseur travaillant sur le long terme, telles que les caisses de pension. Ces dernières doivent gérer leurs avoirs avec un horizon de quarante ans, c'est-à-dire bien au-delà du délai fixé à Kyoto pour la réduction des émissions de CO². Si ce délai n'est pas respecté, et tout indique qu'il ne le sera pas, le coût des mesures de rattrapage se révélera très lourd et les dommages croissants provoqués par l'effet de serre ne pourront être assumés par les assurances. À l'image de la récente crise asiatique, l'auteur de l'étude craint un effet de domino, coûts des mesures et montants des dommages contribuant à déstabiliser les marchés financiers. *jd*

Frank Figge, *Systematisierung ökonomischer Risiken durch globale Umweltprobleme – Gefahr für die Finanzmärkte?*, Bank Sarasin & Cie

Les paysans retiennent leur souffle

Au début du mois de décembre, le Conseil fédéral rendra publiques les conclusions de la consultation sur les ordonnances relatives à la politique agricole 2002. Une inconnue de taille pour le monde agricole suisse: la fixation du prix indicatif pour le lait à mai 1999.

EN JANVIER 1999, l'agriculture suisse entamera un des chapitres les plus importants de sa longue restructuration. Voilà des paysans de moins en moins nombreux à pouvoir vivre de leur production, voilà des domaines dont l'effectif diminue à raison d'un millier par an, voilà des lobbies autrefois puissants qui ne cessent de perdre du poids. Voilà surtout un secteur professionnel secoué depuis des années par des mutations profondes, et quelque fois brutales.

Un engagement allégé

Après le septième rapport sur l'agriculture paru en 1992, la réforme de la politique agricole, mieux connue sous le nom de « PA 2002 », donne les grandes lignes pour l'avenir. Daté du 26 juin 1996, ce paquet comprend un message de 475 pages, présente une reforme complète de la Loi sur l'agriculture, l'abrogation d'une douzaine de textes légaux et la révision partielle de quelques autres. La première étape a eu pour objet de séparer politique des prix et politique des revenus. D'une part, le Conseil fédéral a réduit le soutien des prix et les paiements directs liés au produit; d'autre part, il a augmenté les paiements directs n'ayant aucune incidence sur la production. En bref, l'objectif était de supprimer le système des prix et de l'écoulement garantis pour introduire marché et concurrence. Dès janvier 1999, la réforme agricole aborde sa deuxième phase et concrétise les dispositions légales. Mot d'ordre du Conseil fédéral: « libéraliser le secteur agro-alimentaire tout entier afin d'améliorer la compétitivité ». Dans le détail, le Conseil fédéral donne mandat aux paysans de produire une agriculture durable, compétitive et multifonctionnelle.

Mais le passage d'un engagement de l'État réglementaire et protecteur à un engagement allégé inquiète les agriculteurs. Le 31 juillet 1998, le journal de l'Union des producteurs suisses (UPS) titre, sous la plume de Fernand Cuhe, « Le «diable» serait dans l'initiative VKMB-Denner. Le «Bon-Dieu» est-il

dans PA 2002? ». L'UPS rend ses membres attentifs au train d'ordonnances de PA 2002, et renvoie au Conseil fédéral une copie largement retoquée. Inventaire de quelques enjeux.

Prix indicatifs et transparence

D'une part, l'UPS défend le statut des paysans: non, les paysans ne sont pas des assistés. Les paiements directs ne doivent donc pas être considérés comme une charité bien ordonnée. Les paiements directs sont des rémunérations pour des prestations d'intérêt général et des prestations écologiques fournies par les producteurs. Par conséquent, ces prestations doivent être rémunérées, quels que soient les revenus annexes (ceux des membres de la famille par exemple), et quelle soit la fortune (c'est-à-dire non plafonnées).

D'autre part, l'abandon du prix indicatif pour le lait inquiète les producteurs. Le prix cible est un prix de référence, un signe politique clair, même s'il ne s'agit pas d'un prix garanti. Il permet néanmoins de faire pression sur tous les acteurs de la filière, des producteurs aux acheteurs. Les paysans ont demandé par le biais d'une pétition signée par 170000 personnes que le prix indicatif soit fixé à 82,4 ct. par kilo de lait. Il est révélateur que les grandes entreprises telles que Migros et Coop, principaux clients en Suisse, n'aient pas dévoilé leurs intentions. Un mutisme qui cache mal leur appétit à profiter d'un marché moins réglementé. Or un prix de référence permettrait de répartir les sacrifices imposés à la filière laitière, au niveau des grands acheteurs, comme au niveau des utilisateurs, dont les marges sont actuellement en pleine expansion; du moins tant que le système du contingentement laitier est maintenu. Pour le moment, tout le monde semble attendre le verdict de la Confédération, le chiffre définitif à partir duquel on pourra marchander.

Outre la fixation des prix indicatifs pour les produits agricoles du pays, l'UPS demande aussi plus de transparence dans les filières agricoles. Certes

les ordonnances d'application de PA 2002 vont dans ce sens, de même qu'elles privilégient une meilleure coordination entre les différents secteurs agricoles. Mais l'UPS invite la Confédération à garantir la transparence quant à l'attribution des fonds, à mettre sur pied un observatoire des prix à la production, à établir une liste des produits issus de modes de production interdits en Suisse, à créer un institut national d'appellation contrôlée, à fournir un rapport régulier concernant le versement des suppléments et des aides, à publier la quantité de lait livrée par les utilisateurs, etc. Enfin, parmi les nombreuses critiques formulées sur les ordonnances, les fédérations paysannes proposent une ouverture plus modérée des marchés, en particulier une réduction des quantités maximales de produits agricoles autorisées par jour.

Restructuration interne

L'agriculture suisse a dit oui à la libéralisation et à l'ouverture des marchés. Elle a dit oui à une amélioration de la productivité et aux impératifs écologiques. Elle a dit oui à PA 2002 et à une restructuration fondamentale, douloureuse de son fonctionnement. Du bout des lèvres, avec des résistances et des manifestations de colère. Aujourd'hui, coincée entre l'enclume et le marteau, entre Coop et Migros, entre le diable et le bon dieu, l'agriculture demande que l'État joue son rôle régulateur, qu'il prépare certes l'ouverture de la Suisse à l'Europe, mais qu'il sache aussi ménager un secteur professionnel livré en moins de cinq ans à la libéralisation et aux grands monopoles de distribution. Mais l'agriculture suisse doit aussi entreprendre une restructuration interne: mettre sur pied des centrales d'achat, régions par régions, afin de négocier ses prix avec les grandes entreprises de distribution, améliorer les réseaux interprofessionnels à tous les niveaux de la chaîne de production, privilégier la qualité des produits à la quantité... Au fond passer d'un système de lobbying corporatiste à la défense d'un secteur professionnel organisé et autonome. gs

Quelques os, une belle histoire, et l'ignorance

De la brute velue à l'homme vêtu d'un costume Armani, le parcours de l'homo sapiens a certainement été long et difficile. À l'heure actuelle, les recherches scientifiques ne nous permettent pas d'éclaircir le mystère.

CHACUN D'ENTRE NOUS a contemplé la belle évolution de l'Homme, de la brute velue au costume Armani. Mais saviez-vous que, pour la période comprise entre -3 millions et -150 000 ans, on ne possède que deux squelettes présentables? Impossible de savoir à quoi ressemblaient les populations qui ont vécu pendant ces trois millions d'années et quelles furent leurs relations. À partir de -1.5 million d'années et jusqu'à -500 000 ans, les hommes, *homo erectus*, vont quitter leur lieu d'origine et se mettre à voyager, puis disparaître. À

l'appui de cette histoire universelle, une trentaine de crânes. Et pour la période suivante, des *homo sapiens* (nous-mêmes), dès -200 000 à -100 000 ans, une dizaine de fossiles seulement. Puisqu'on enterre les morts dans des tombes depuis plus de 100 000 ans, et que les conditions de fossilisation et de conservation des squelettes sont bonnes, on conclut que les hommes étaient peu nombreux.

Aller à pied, du Vietnam à Java

Combien étaient-ils? Une simulation sur ordinateur qui part de l'homogénéité génétique des populations actuelles pour chercher le nombre d'ancêtres de la préhistoire conclut qu'ils étaient à la limite de l'extinction de leur population (30 000 âmes).

La deuxième grande colonisation humaine se déroule à partir de -100 000 ans... *L'homo sapiens* recolonise le globe: quelques fossiles, un crâne découvert en Chine, un autre en Australie... En fait c'est l'étude du niveau de la mer qui fournit la carte des migrations (potentielles): il y a 18 000 ans par exemple, on sait que le niveau de la mer était particulièrement bas; on pouvait aller à pied du Vietnam à Java.

Quand l'homme est-il devenu homme en développant son sens artistique? Naissance ancienne, il y a deux cent mille ans? À Singi Talat, au Rajasthan (Inde), sur un site daté de 150 000 à 200 000, on a dégagé six cristaux d'une roche qu'on ne trouve pas dans cette région et qui ont donc été importés...

Deux squelettes entiers, quelques crânes, six cristaux, des coquillages pour établir le niveau de la mer... Quand les chercheurs parviennent à avouer leur ignorance ou la fragilité de leur savoir, parce qu'enfin un journaliste a abandonné un instant la logique du scoop pour questionner le comment des résultats, l'histoire devient encore plus passionnante, comme l'illustre le livre *La plus belle histoire de l'homme*, A. Langaney et al., Seuil 1998. ge

Rappel: pour la préhistoire, homme = homme et femme.

NOTE DE LECTURE

L'édition en Suisse romande et les historiens

LA FONDATION «MÉMOIRE ÉDITORIALE» a été créée en 1997, dans le but d'inciter à la préservation des archives des maisons d'édition suisses romandes, avec la volonté de rendre accessibles les connaissances développées par les travaux des chercheurs.

Déjà un colloque est organisé; les actes juste publiés inaugurent le premier numéro des cahiers «Mémoire Éditoriale» – passionnant. Au sommaire, par exemple: la lecture à voix haute a-t-elle réellement été pratiquée dans nos campagnes entre 1700 et 1900? La création d'un champ éditorial romand dans la deuxième moitié du XIX^e siècle; un portrait de l'éditeur-imprimeur lausannois Georges-Victor Bridel; un autre portrait d'un libraire genevois très particulier, Alexandre Jullien, qui dirigea la censure du livre durant la Seconde Guerre mondiale.

J'aimerais ajouter un mot à une histoire du livre plus récente et saluer la mémoire d'un libraire genevois, Vincent Girardin, décédé ce mois de novembre. Co-fondateur de la Librairie du Boulevard, il était également l'âme du groupement des «Librairies du Présent» – épine dans la caisse enregistreuse des diffuseurs de livres en Suisse romande durant les années 80. cp

Figures du livre et de l'édition en Suisse romande (1750-1950), Mémoire Éditoriale, 1997.

Les risques du métier

Les statistiques confirment ce que le bon sens affirme: les travailleurs des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées meurent plus vite que les cadres et les universitaires!

LES HUMAINS NE sont pas égaux devant la mort. Selon la profession que vous exercez et votre situation sociale, vous quitterez cette terre plus ou moins rapidement. Les travaux de deux statisticiens zurichois confirment cette observation courante. L'analyse des causes de mortalité des hommes entre 35 et 74 ans montre des différences tout à fait sensibles.

Ainsi les travailleurs de la construction et les forestiers décèdent 50% plus fréquemment que la moyenne, les ecclésiastiques, les enseignants et les médecins par contre 50% moins. Les comptables semblent jouir d'une santé

particulièrement florissante et font preuve d'une grande prudence dans la conduite de leur vie. Ils sont moins guettés par les accidents et les maladies que toute autre catégorie professionnelle. Journalistes, psychologues et gens des sciences sociales sont eux frappés par les maladies cérébrales, quatre fois plus que la moyenne.

Si nombre de données confirment la dangerosité spécifique de certaines professions – les travailleurs du bois meurent plus fréquemment de maladies des voies respiratoires – d'autres indications mettent en cause le mode de vie plutôt qu'un métier particulier.

Des modes de vie qui varient en fonction de la situation sociale. En effet, les maladies des voies respiratoires touchent fortement aussi les travailleurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration, de la métallurgie et de l'alimentation, les chauffeurs; et beaucoup moins les universitaires, les entrepreneurs et les cadres de l'administration.

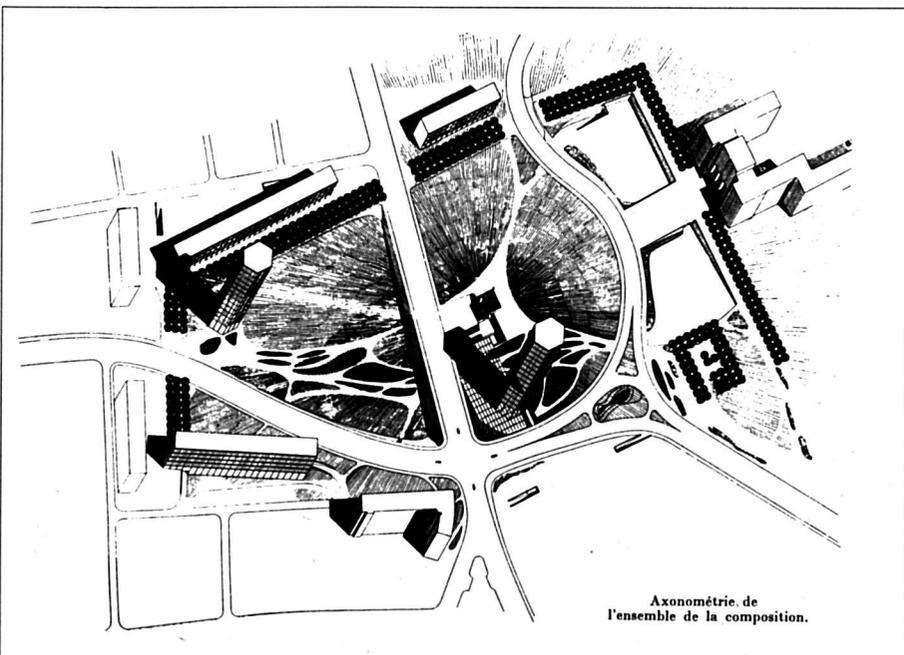
Les auteurs de l'étude se réfèrent aux habitudes de vie – consommation d'alcool et de tabac, manque d'exercice, comportement agressif au volant – qui semblent influencer fortement la mortalité chez les hommes des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées. La lutte contre ces causes de mortalité passe par une éducation à la santé, alors que les risques proprement professionnels devraient susciter des mesures de prévention au sein des entreprises. *jd*

URBANISME

Aménagement de la Place des Nations

LE PROJET REFUSÉ récemment par le peuple genevois avait déjà fait l'objet d'un concours d'architecture en 1957, organisé également par le Département des travaux publics. Le lauréat, l'architecte parisien André Gattou, avait été choisi parmi cent vingt-trois concurrents. (Illustration ci-dessous).

Seule similitude entre les deux projets, ni l'un ni l'autre ne sera exécuté! Par contre, le rapport du jury de 1957 comprend quinze pages en français et en noir et blanc, alors que celui de 1997 est en français et en anglais, en quadrichromie et comporte cent vingt-cinq pages. *jpb*



Raymond Gass, Matthias Bopp, *Berufsspezifische Mortalitätsrisiken der Männer in der Schweiz*, Berne, 1997, à commander à l'Office fédéral de la statistique (n° de commande 218-8300).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (*jpb*)

Gérard Escher (*ge*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Claude Pahud,

Anne Rivier,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

La confession de Monsieur Cyclone

Quand le démarcheur tombe le masque.

C'ÉTAIT LE DEUXIÈME étage d'un immeuble sous-gare. J'ai sonné à 10h50, exactement. Dans les temps prescrits pour un premier contact. Avant même qu'elle n'ouvre sa porte, j'avais déjà compris qu'elle venait d'emménager, à cause des cartons sur le palier. Une petite femme entre deux âges, pâle, l'air épuisé. Vulnérable, la proie rêvée. J'ai suivi le plan habituel, point par point. Présentation rapide de l'entreprise Cyclone, en insistant sur «hygiène» et «maison cent pour cent suisse depuis cinquante ans». Elle n'avait jamais entendu parler de nous.

Une démonstration gratuite

Elle m'a laissé entrer. Au corridor, le désordre était indescriptible. Bibliothèques à moitié pleines, piles de livres partout. En passant, j'ai remarqué un ordinateur allumé sur le bureau. Elle devait travailler chez elle, journaliste, ou quelque chose d'approchant. Je l'ai cuisinée. J'avais vu juste. Elle collabore à un hebdomadaire politique dont j'ai oublié le nom. «De gauche», elle a précisé. Comme un seul homme, j'ai déclaré qu'il en faudrait plus, de cette mouvance, et des plus combatifs. Elle n'a pas commenté, m'a fait asseoir à la table de la salle à manger. J'ai commencé par m'extasier sur ses tapis persans. On a parlé provenances, trames et dessins, j'ai demandé comment elle les soignait. Elle ne se fait qu'aux spécialistes. Lorsque j'ai évoqué la cherté de leurs services, j'ai eu l'impression qu'elle avait deviné. J'ai tout de suite proposé la démonstration gratuite. «Sans engagement, promis, juré; d'ailleurs, si nous pratiquions la vente agressive, ça se saurait». Elle m'a coupé: «Votre Cyclone, c'est un aspirateur à 3000 francs, c'est ça?» «Surprise, surprise!» j'ai répondu «le pire qui puisse vous arriver, c'est de vous retrouver avec un Chiraz quasi neuf pour pas un radis.» Elle a fini par céder tout en m'avertissant qu'elle ne me prendrait probablement rien. Bizarre, mais je l'ai crue. J'ai hésité, puis je me suis dit qu'à défaut, une démo de plus, c'était toujours ça de gagné pour mon quota.

Le lendemain, j'étais chez elle à 11 heures tapantes. Je ne l'ai pas recon-

nue. Une autre personne. Pull rouge pétard, cheveux lavés, talons hauts, dix ans de moins. «Monsieur Cyclone, si je m'attendais!» Elle s'est moquée quand j'ai soulevé mes deux valises: «Vous n'auriez pas le modèle en dessous?» Je ne me suis pas démonté, j'ai agencé mon matériel, et hop, à l'abordage! «Quel tapis voulez-vous?» «Le Bidjar, évidemment. C'est le moins dommage.» La difficulté, moi, ça m'émoustille. J'ai saupoudré notre produit «entièrement biodégradable» en relevant l'importance que notre entreprise accorde à la protection de l'environnement. La minute écologique écoulée, j'ai enchaîné sur la phase «culpabilisation de la ménagère suisse». Le truc de la toile propre entre le sac à poussière et le tuyau. Les plus coriaces ne s'en relèvent pas. Elle, oui. Elle a rigolé: «Trouvez autre chose.» J'ai continué. Le test du papier frotté sur le parquet, avant et après traitement. Au cirage machine, elle m'a tapé sur l'épaule, crié que c'était peine perdue, que l'engin était trop bruyant, trop lourd, trop compliqué, trop encombrant. J'ai terminé sur l'aspiration du matelas, mon morceau de bravoure. «Regardez mon chiffon témoin! Vous avez vu cette couche de squames?» Elle n'a pas bronché. «Pas de chance, j'élève des acariens pour un cabinet d'allergologues. Allez, on arrête les frais, et je vous offre un café.»

La vraie vie

J'en avais tellement marre que j'ai accepté. Je n'aurais pas dû. Les choses ont dérapé. D'abord, elle m'a flatté. Admiré mon métier, mes qualités de vendeur, mon intelligence. Elle m'a posé des questions sur ma vie d'avant Cyclone. Elle m'a expliqué que les gens l'intéressaient, qu'elle était sûre que j'avais vécu des choses extraordinaires: j'ai fondu et j'ai tout déballé. Le privé et le professionnel. L'adolescence difficile, l'apprentissage de mécano, mes années dans la marine marchande, le long séjour en Amérique du Sud, le retour au pays, la galère, les jobs temporaires, la rencontre avec Nathalie, l'opposition de son milieu à notre liaison (un démarcheur, vous n'y pensez pas) et puis notre mariage, les boulots à la limite de la légalité, ma

brillante réussite dans l'affaire des appartements en time-sharing, l'embobinage de ces gogos-là, bourgeois bourrés de fric et d'orgueil, tout, j'ai tout déballé. Elle m'écoutait.

En ce qui concerne notre entreprise, elle a voulu des précisions. Si je visitais les femmes avec ou sans leur mari. J'ai donné des exemples, souligné l'attraction irrésistible du mâle moyen pour le côté technique de l'instrument, qu'il soit avocat ou nettoyeur portugais, seul ou en couple. J'ai révélé mes parades aux objections les plus courantes, je lui ai mimé chaque cas de figure, elle applaudissait, louait mes dons d'acteur. Elle m'a aussi demandé si personnellement j'achèterais notre «merveille». J'ai coupé la poire en deux: «Le Cyclone est sans conteste l'appareil le plus performant de son espèce. Mais, c'est vrai, jamais je ne mettrais ce prix-là pour un aspirateur.» À la fin, je lui ai montré le contrat avec les chiffres pré-imprimés, et on a fait semblant. J'ai dévoilé la phase «persuasion finale», le secret des rabais cadeau, le piège des facilités de paiement. «Si j'amène les gens jusque-là, je ne les lâche plus. Vous avez eu beaucoup de chance.» Elle a remercié poliment.

C'est lorsque j'ai remballé mon matériel que j'ai réalisé l'étendue des dégâts. Il était 12h55. Une seconde de plus et je lui donnais mon adresse et mon numéro de col de chemise. J'étais lamentable. Et incapable de me rappeler le nom de son foutu journal. Chez moi, le repas était brûlé. J'ai eu beau raconter la vérité, ma femme n'a pas cru un mot de mon histoire.

Anne Rivier

Médias

POUR TENIR COMPTE de l'évolution, l'Eglise réformée bernoise a rebaptisé son mensuel. Il s'appelle *Saefrau/mann: Semeuse/meur*. Les Vaudois auraient-ils changé le titre de leur *Semeur* vaudois?

PRIX DE VENTE de l'hebdomadaire *Savoyard Le Messager*; 6,50 F. (France) 2,10 FS (Suisse) 1 Euro (où?). *cfp*